

Complément ordre du jour réunion DACC du 29 janvier 2011

4- Nouveaux clubs

Depuis le début de la saison Eveline, une licenciée de notre club a lancé une activité scrabble dans l'Association des Traumatisés Craniens de Franche-Comté (son fils étant lui même concerné) Cette association existe dans la plupart des régions et fait partie d'une Fédération Nationale.

L'article paru en novembre dans leur journal local vous expliquera tout :

<http://www.traumacranienfc.org/bibliotheque/ressort/Ressort%20n21.pdf>

Actuellement elle fonctionne avec un tableau du club de Besançon et son propre matériel : l'association est prête à acheter du matériel (logiciel, jeux...) éventuellement à adhérer à la fédé mais ne veut pas licencier individuellement les joueurs...et Eveline forme un animateur qui pourra la remplacer en cas d'absence... Elle est tentée, comme beaucoup le font, d'acheter le matériel à son compte et elle aura créé un nouveau club non affilié... Que lui conseiller ???

Ne pourrait-on pas envisager un statut à part pour des clubs de ce type qui ne proposeront jamais de compétition : par exemple une cotisation club (calquée sur celle des clubs civils ou des scolaires) la dispense de licences individuelles, la possibilité d'acheter le matériel au tarif licencié, et l'accès aux parties à vocabulaire courant...